

Entreprises collectives : les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale, Louis Favreau. Presses de l'université du Québec, 2008, 326 p.

Danièle Demoustier

Numéro 315, février 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020957ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020957ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Demoustier, D. (2010). Compte rendu de [*Entreprises collectives : les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Louis Favreau. Presses de l'université du Québec, 2008, 326 p.] *Revue internationale de l'économie sociale*, (315), 113–114. <https://doi.org/10.7202/1020957ar>

Tous droits réservés © Recma,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

plus de 10 % en Espagne et en Italie. Et ce, à l'heure où les instances européennes (Commission, Conseil, Parlement) continuent d'imposer, comme elles le font depuis trente ans, la flexibilité dans l'organisation du travail. La flexibilité entraîne une dégradation des statuts des travailleurs de la fonction publique comme des salariés du privé, allant de pair avec une réduction de leur rémunération.

Le droit du travail est également remis en cause depuis qu'en 2005 la Commission européenne a jugé nécessaire de le « moderniser ». Depuis, à travers des mesures nationales (comme les diverses réformes qui, en France, ont déstabilisé le Code du travail) ou par le biais de l'Union européenne, le droit du travail et le droit syndical ont subi de violentes attaques de systèmes politiques qui se réclament pourtant de la démocratie. De plus, la majorité des décideurs politiques de l'Union européenne et de ses Etats-membres laissent le patronat mener à bien cette régression sociale. Il en résulte dans toute l'Europe une dégradation des droits du travailleur : affaiblissement du contrat de travail à durée indéterminée, présenté comme obsolète ; disparition programmée du statut de fonctionnaire ; affaiblissement des protections contre le licenciement ; réduction des retraites, etc. La gestion libérale de l'emploi provoque des dégâts sociaux, comme on le voit aujourd'hui de façon dramatique avec la vague de suicides, survenue chez France Télécom, de salariés soumis à des conditions de travail dignes de temps que l'on croyait révolus. On assiste enfin au même moment à un désengagement de l'Etat dans le domaine de la protection sociale : tout le chemin parcouru depuis le début du xx^e siècle jusqu'aux années 70 semble être fait en sens inverse.

Sauf à laisser de tels terrains à l'initiative privée (patronat, compagnies d'assurances), les mouvements d'économie sociale ne doivent-ils pas s'y investir encore davantage ? A eux d'apporter des réponses à ces défis : tout ce qu'ils ont fait depuis des décennies leur donne le droit de le faire. On ne saurait donc trop conseiller la lecture de ce bel ouvrage qui renvoie à l'actualité la plus immédiate.

Michel Dreyfus ●

**Entreprises collectives :
les enjeux sociopolitiques et territoriaux
de la coopération et de l'économie sociale**

*Louis Favreau. Presses de l'université
du Québec, 2008, 326 p.*

Plus qu'une synthèse de vingt ans de recherche et d'engagement, cet ouvrage est l'occasion pour Louis Favreau, sociologue, professeur à l'université du Québec en Outaouais et directeur de la chaire de recherche en développement des communautés (CDR), de dresser un bilan de la dernière décennie de la coopération et de l'économie sociale québécoises.

Des origines communes

Issues d'une même origine, dans les mouvements sociaux et dans la dynamique sociale qui a permis de passer de la condition prolétarienne à la condition ouvrière, puis à la condition salariale (p. 25), ces deux familles d'entreprises collectives partagent un concept fédérateur unissant les initiatives sociales, populaires, qui cherchent à répondre à des besoins sociaux (la « nécessité », la défaillance de l'économie dominante), mais aussi à mobiliser des groupes sociaux autour d'une identité collective (francophone au Québec), dans une perspective de changement social (démocratisation et solidarité de l'économie).

**Des histoires
et des enjeux théoriques différents**

L'économie coopérative est le fruit d'une histoire de cent cinquante ans, alors que l'économie associative, réunie dans le Chantier d'économie sociale, est née en 1996 lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, avec l'entrée en économie de certains mouvements communautaires urbains (alors que les associations non économiques se retrouvent dans l'Action communautaire autonome). Si cette économie associative a porté de multiples initiatives sociales, l'auteur estime que la relève est prise aujourd'hui par le mouvement coopératif, qui soutient des formes nouvelles : coopératives de développement

régional, de santé, d'énergies renouvelables, de multiservices, de solidarité... pour répondre aux nouveaux enjeux territoriaux, alimentaires, énergétiques... Sans doute est-il très optimiste sur la résorption des problématiques d'emploi (p. 178), mais il montre que la résolution des inégalités passe par la construction d'un nouveau modèle de développement qui ne peut se limiter à la seule lutte contre la pauvreté. C'est la raison pour laquelle il dénonce « *le consensus mou dont on se défait à la première occasion* » (p. 91) et qui a uni pendant dix ans à la fois les acteurs entre eux et ceux-ci aux pouvoirs publics, alors que « *zones de collaboration et zones de tension se croisent régulièrement* » et que le consensus a été rompu avec les changements de gouvernement fédéral et provincial en 2003-2004, après une phase de décentralisation, de coproduction, voire de co-construction de services collectifs.

Une économie sociale trop proche du pouvoir

Sa critique est plus virulente sur la cooptation, la professionnalisation et l'institutionnalisation qui menacent de « néocorporatisation » les partenariats entre les entreprises sociales et l'Etat : « *participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation bureaucratitante des nouvelles organisations et institutions, et finalement concurrence entre elles pour l'obtention de nouvelles ressources* » (p. 147). A cela il oppose – de façon un peu idéalisée? – le fonctionnement ascendant, démocratique et autonome du mouvement coopératif, qui ne

participerait pas, comme défense de groupes d'intérêts, au « *lobby politico-administratif* ».

Refonder un projet de transformation sociale

La redynamisation de la mobilisation et du projet de transformation sociale ne passe, selon l'auteur, que par une reconnaissance réciproque, sans souci d'hégémonie, et un renouvellement des partenariats entre les quatre grandes familles que sont l'économie coopérative et mutualiste, l'économie associative, l'économie syndicale (*via* ses fonds de financement) et le nouveau mouvement de la consommation responsable. L'exemple du passage « *du premier au second étage du développement* » dans les pays du Sud : de l'économie populaire informelle (de survie) à une dynamique économique collective (de développement), grâce au soutien des mouvements sociaux, des structures d'appui et des réseaux plus institutionnalisés (p. 222), semble préfigurer ce qui pourrait être une articulation active entre nouvelle économie associative et économie coopérative structurée, à travers la multiplication des échelles d'intervention pour passer de la micro-initiative locale au mode de développement global, en s'appuyant en amont sur les mouvements sociaux et en alimentant en aval la perspective d'un projet de société « *où démocratie et développement se conjuguent* » (p. 226).

Cet ouvrage, moins didactique que d'autres du même auteur en ce qui concerne la réalité de la coopération et de l'économie sociale québécoises, pose néanmoins des questions qui dépassent largement les frontières de l'exemple québécois.

Danièle Demoustier ●